

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2013

L'an deux mille treize et le vingt neuf juin à 11 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michaël LATZ, Maire.

Présents : Mmes CHABERT R, COMBA N, GARCIA J, RULLAN N, MM. BREGLIANO P, LATZ M, MARESCHI P, MISTRE D, SIMON M.

Excusés : MM. CHIARISOLI S, DJOUABI D, JAUFFRET A, SADION J-C, SAINT LUC A.

Madame Nicole RULLAN a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 21/06/2013 sera présenté au prochain conseil.

Le compte-rendu de la réunion de Maire et Adjointes sera présenté au prochain conseil.

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises en vertu de ses délégations : NEANT

N° 2013/078

BUDGET PRINCIPAL. COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Le Maire, quittant la salle,

Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MARESCHI, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Michael LATZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat reportés	130 272,22			222 541,04	130 272,22	222 541,04
Opérations de l'exercice	626 976,37	398 983,39	1 099 631,89	1 414 677,85	1 726 608,26	1 813 661,24
TOTAUX	757 248,59	398 983,39	1 099 631,89	1 637 218,89	1 856 880,48	2 036 202,28
Résultats de clôture	358 265,20	0,00	0,00	537 587,00	358 265,20	537 587,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	358 265,20	0,00	0,00	537 587,00	358 265,20	537 587,00
Résultats définitifs	358 265,20	0,00	0,00	537 587,00	0,00	179 321,80

2° - **CONSTATE** des différences de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau et au résultat de fonctionnement de l'exercice,

3° - **DIT** que ces erreurs ont été identifiées avec la Direction Générale des Finances Publiques comme suit :

- Excédent de Fonctionnement reporté : compte administratif : 222 541,04 € et compte de gestion : 222 849,93 € soit une différence de 308.89 €.
- Déficit d'investissement reporté : compte administratif : 130 272,12 € et compte de gestion 130 797,99 €, soit une différence de 525,77 €.

Le détail de ces écarts est exposé dans le courrier de Monsieur le Trésorier de Carcès en date du 20 juin 2012, qui restera annexé à la présente délibération.

4° - **DIT** que ces erreurs vont être corrigées en liaison avec la Direction Générale des Finances Publiques,

5° - **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

6° - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

7° - **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs et les observations tels que résumés ci-dessus.

N° 2013/079

BUDGET PRINCIPAL. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice de 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion relatif au budget Principal, dressé pour l'exercice 2012, par le receveur, appelle les observations et réserves concernant des différences de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau et au résultat de fonctionnement de l'exercice.

- Excédent de Fonctionnement reporté : compte administratif : 222 541,04 € et compte de gestion : 222 849,93 € soit une différence de 308.89 €.
- Déficit d'investissement reporté : compte administratif : 130 272,12 € et compte de gestion 130 797,99 €, soit une différence de 525,77 €.

Le détail de ces écarts est exposé dans le courrier de Monsieur le Trésorier de Carcès en date du 20 juin 2012, qui restera annexé à la présente délibération

DECLARE que le compte de gestion relatif au budget principal, dressé pour l'exercice 2012, par le receveur, visé, n'appelle ni observation ni réserve de sa part en ce qui concerne le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DECLARE émettre les observations et réserves sus mentionnées, relatives au report à nouveau et au résultat de fonctionnement de l'exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le receveur et **DECLARE** émettre les observations et réserves telles que présentées ci-dessus.

N° 2013/080

BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DES RESULTATS 2012.

Les résultats de l'exercice 2012 peuvent être intégrés au budget 2013. Ces résultats se présentent de façon suivante :

Excédent de fonctionnement constaté : 537 587,00 €

Déficit d'investissement constaté : 358 265,20 €

L'excédent de fonctionnement constaté (537 587,00 €) doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement (358 265,20 €).

Il est proposé d'affecter le solde (179 321,80 €) au financement de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 (537 587,00 €) de la manière suivante :

358 265,20 € à la couverture du déficit d'investissement 2012 (compte 1068),
179 321,80 € au financement de la section de fonctionnement 2013 (compte 002).

N° 2013/081

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE CORRENDOISE POUR LE FONCTIONNEMENT 2013.

Monsieur le Maire indique que l'Association Sportive Corrensoise sollicite l'aide financière de la commune pour le fonctionnement 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 1000 euros à l'Association Sportive Corrensoise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'Association Sportive Corrensoise,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la commune.

N° 2013/082

PROJET EUROPEEN DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LA CROATIE .

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération 2013/030 du 26 février 2013 il a été décidé de la participation de la commune de Correns au projet EUROPA FOR CITIZENS PROGRAM.

Les représentants de la commune devaient être nommés pour chaque évènement par le Conseil Municipal.

Concernant le déplacement à LABIN (Croatie) du 10 au 13 septembre 2013 inclus, il est proposé de nommer les 5 représentants suivants :

- Michèle ROATTINO (Maire du Val, oléicultrice, administratrice de la cave coopérative, membre du groupement des oléiculteurs varois),
- Raphaël MICHEL (Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Provence Verte et du Haut Var),
- Véronique CHIARISOLI, agricultrice (oléiculture et viticulture bio),
- Brigitte ELLY (Directrice Générale des Services, Mairie de Correns),
- Léa ELLY (animatrice coordinatrice multilingue).

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

NOMME, pour représenter la commune dans le cadre du projet EUROPA FOR CITIZENS PROGRAM, lors du déplacement à LABIN (Croatie) du 10 au 13 septembre 2103 inclus,

- Michèle ROATTINO,
- Raphaël MICHEL,
- Véronique CHIARISOLI,
- Brigitte ELLY,
- Léa ELLY,

DIT que les frais de déplacement des représentants de la commune susnommés par le Conseil Municipal seront pris en charge par la commune. Le remboursement interviendra sur présentation des pièces justificatives,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 12 HEURES